

SAUSSENS



Bulletin 2014

Les vœux du Maire

Chers Saussinois,

A l'aube de cette nouvelle année, je vous présente ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux.

Il y a maintenant six ans que vous m'avez confié, accompagnée de l'Équipe Municipale, les clés de notre village. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée.

Nous avons travaillé durant ce mandat pour le bien-être des Saussinois. Malgré cela, nous le savons beaucoup de travail reste encore à accomplir.

J'exprime ma gratitude envers l'Équipe Municipale qui m'a épaulée et aidée durant cette mandature. C'est avec émotion que je souhaite à chacun une excellente année et beaucoup de satisfaction personnelle auprès de vos familles.

Nous avons la chance d'avoir dans notre village quelques commerces, artisans, services. Je leur souhaite mes meilleurs vœux de réussite et de développement.

Je n'oublie pas les agriculteurs qui contribuent à conserver la vocation agricole de notre commune et participent ainsi à notre qualité de vie.

Le Comité des Fêtes, l'association les Kangourous et tous les bénévoles qui s'investissent dans la vie de notre village...

Je les remercie pour leur implication.

Un grand merci ému à l'association Les Kangourous pour la Marianne qui a été offerte à la commune lors de la fête de fin d'année.

Pour terminer, je vous souhaite à tous une année 2014 pleine d'espoir et de projets, qu'elle vous apporte la réussite et le bien-être au cœur de notre Commune.

Maryse MOUYSSET

Il y a 110 ans, Un Conseiller Municipal de la Commune recevait ce diplôme...



Information sur les élections municipales 2014

Ce qui change en 2014 pour les communes de moins de 1.000 habitants :

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

Information sur les élections municipales 2014 (suite)

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

LISTES :

- les listes peuvent être incomplètes ;
- un candidat peut se présenter seul ;
- la parité n'est pas obligatoire ;
- le nombre de conseillers municipaux est de 11 ;
- indication des mêmes informations que pour toutes les autres communes, à savoir : titre de la liste, noms et prénoms des candidats, sexe, lieu de naissance, domicile, profession, attestation d'inscription sur les listes électorales, mandats et signatures de chacun des candidats.

DECLARATION DE CANDIDATURE OBLIGATOIRE :

Toutes les communes sont concernées :

- déclaration en préfecture ou en sous-préfecture,
- dates limite de dépôt : jeudi 6 mars 2014 pour le premier tour ; et mardi 25 mars pour les candidats qui ne se sont pas présentés au premier tour).

DEROULEMENT DU SCRUTIN :

- Pour l'emporter au premier tour, un candidat doit récolter :
 - la majorité absolue des voix (la moitié des voix + une voix) ;
 - plus de 25 % des électeurs inscrits doivent avoir voté pour lui.

Les candidats qui ont obtenu une majorité absolue se voient attribuer un siège au conseil municipal.

- Si un second tour est organisé :
 - les mêmes règles qu'au premier tour sont appliquées ;
 - un candidat qui ne se serait pas présenté au premier tour peut se présenter au second tour, mais seulement dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Au second tour, les candidats obtenant le plus de voix emportent les sièges restants au conseil municipal.

Travaux réalisés en 2013

Au cours de l'année écoulée, les travaux suivants ont été réalisés :

- Rénovation de la façade de la salle des fêtes pour un montant de 2.437,50 € HT subventionnable à concurrence de 40 % ;
- Achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat pour un montant de 1.635,00 € HT, subventionnable à concurrence de 40 % ;
- Réfection du système campanaire, mise en conformité électrique pour un montant de 1.000 € HT

Communauté de Communes Cœur Lauragais

Direction Générale des Services de Cœur Lauragais :

Cœur Lauragais – 7, av. du 8 Mai 1945 – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.42.80

Email : cc.coeurlauragais@wanadoo.fr – (Site internet : www.coeur-lauragais.fr)

Le périmètre de la Communauté de Communes s'est agrandi au 1^{er} janvier 2014 : les communes de Caraman, Lanta, Saint Pierre de Lages et Vallesvilles intègrent Cœur Lauragais.

Cœur Lauragais regroupe aujourd'hui 27 communes et comporte une population de 14.739 habitants (chiffre INSEE) pour une superficie de 263 km².

Permanences :

Avocats :

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter la Communauté de Communes Cœur Lauragais au 05.62.18.42.80 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

En consultation gratuite tous les deux mois de 10h00 à 12h00 : les jeudis :

09/01/2014 06/03/2014 15/05/2014 03/07/2014 04/09/2014 06/11/2014

CAF :

Mme TCHAM – les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 8h30 à 12h00 – Tél : 06.18.01.26.88

MSA :

Mme SARTOR – les 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois ; 1^{er} et 4^{ème} mercredi du mois sur rendez-vous – Tél : 05.61.10.39.20 et 06.30.75.16.59

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

Cœur Lauragais – 7, av. du 8 Mai 1945 – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.42.80

Ecole et Centre de Loisirs

Les enfants de la Commune de Saussens sont scolarisés dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant les Communes de Gauré, Vallesvilles, Bourg Saint Bernard et Saussens.

La participation 2013 aux frais de fonctionnement de la Commune de SAUSSENS se décompose comme suit :

- 10 élèves scolarisés à Bourg Saint-Bernard pour un montant de 9.340 € (934 € par enfant).
- 2 élèves à l'école de Vallesvilles pour un montant de 1.408 € (704 € par enfant)
- 7 élèves à l'école de Gauré pour un montant de 5.047 € (721 € par enfant).

Les prestations du centre de loisirs de Bourg Saint Bernard sont assurées par le « Centre Loisirs Education et Citoyenneté » dont le siège social est basé à Toulouse. Il accueille de plus en plus d'enfants, âgés de 3 à 12 ans, appartenant au RPI, tous les mercredis de l'année scolaire et durant les vacances à l'exception de Noël et du mois d'Août.

La participation de la Commune de Saussens au fonctionnement du centre de loisirs pour l'année 2013, s'élève à 3.089,77 € (cette part vient en complément de la participation des parents).

Un peu d'Histoire...

Histoire de
l'École
publique de
Saussens.

L'École Communale de Saussens a été créée en 1837. Elle est publique et mixte. L'enseignement a toujours été donné par des maîtres laïques. Les enfants de Trunet ont toujours fréquenté l'école de Saussens. - Le 13 novembre 1837, M. Carvailhès, nommé instituteur provisoire à Saussens par le comité supérieur de l'arrondissement de Villefranche prêta le serment exigé par la loi et dont voici la teneur: « Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du royaume. » Aujourd'hui, M. Carvailhès habite le Bourg-Saint-Bernard; il est connu par ses travaux de téticidémie.

En 1846, le comité local de surveillance de l'Instruction primaire supprima ce service en invitant les pères de famille à envoyer leurs enfants à l'école du Bourg.

En 1850, M. Desjuns fut nommé instituteur à Saussens. Dans les archives de l'école, on ne trouve aucune trace de son passage. Il fut remplacé en 1855 par M. Farques à qui succéda, en 1860, M. Palmond.

L'École comptait une moyenne de 28 élèves appartenant aux communes de Saussens, Trunet et Mancarville. La rétribution scolaire était fixée à 1 franc pour les enfants au-dessous de sept ans et à un franc vingt-cinq centimes pour les enfants au-dessus. En 1862, il n'y a pas eu un seul élève qui ait fréquenté l'école pendant dix mois.

La nomination de M. Porthé date de 1863. Il a quitté l'Enseignement pour entrer, en qualité d'agent, dans une Compagnie d'assurances contre l'incendie.

En 1884, l'École de Saussens a reçu cinquante élèves.

Primitivement l'École a été ouverte dans des constructions appartenant à M. de Surmaurin. Elles sont, aujourd'hui, démolies. Ses bâtiments scolaires actuels appartiennent à M. le Maire: la commune lui paie deux cents francs de loyer. Ses locaux particuliers du maître sont très convenables; ils se composent de quatre pièces et d'un garde-robe. La salle de classe est placée au bas de la chaussée de la route; il y a dix ans, une chambre du logement de l'instituteur en tenait lieu. Elle est exposée au midi; en été, la chaleur y est excessive. La salle de classe est insuffisante pour contenir le nombre d'élèves qui fréquentent l'école. Elle mesure 38 mètres carrés de superficie. - Le jardin de l'école, à proximité d'une citerne, est d'une contenance assez vaste, 303 centiares. Il renferme quelques arbres fruitiers.

Source : Archives du Conseil Général de Haute-Garonne, Monographie communale de Saussens par Camboulives (1885)

Infos Municipales

Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de la Mairie est assuré par Mme Géraldine DELORD-MERCADIE :

Veillez noter les **nouvelles** permanences du secrétariat :

- Mardi de 13h30 à 18h30
- Vendredi de 13h30 à 18h30

Tél : 05.61.83.83.47 - Fax : 05.61.24.66.79 - Mail : mairie.saussens@wanadoo.fr

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter le secrétariat par e-mail pour vos demandes.

Le secrétariat de la Mairie peut vous assister dans vos démarches administratives.

Pour Info : Depuis le 1^{er} janvier 2014, la carte d'identité est valide 15 ans au lieu de 10

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne les personnes majeures dont :

- les cartes d'identité sécurisées ont été délivrées à partir du 1er janvier 2014
- les cartes d'identité sécurisées ont été délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Collecte des Encombrants :



Une seule collecte des encombrants ferreux aura lieu le mardi 18 mars 2014.

Si vous êtes intéressé, vous pourrez vous inscrire en mairie jusqu'au vendredi 14 mars 2014.

En ce qui concerne les containers pour les ordures ménagères, nous vous proposons d'organiser une commande groupée auprès du SIPOM :

Bacs 120 litres : 25 € ; 240 litres : 33 € ; 660 litres : 150 €

Nous vous invitons à contacter le secrétariat de la Mairie si vous êtes intéressés avant le 28 février 2014

Les Commerces et Entreprises de notre Village

SAUSSENS SERVICES
FRANCE AGRI SERVICES
LA FERME DES MIRGOUS
LES JARDINS DE L'AVENIR
LES JARDINS IMAGINAIRES
ODISYS
TRANSPORTS SAYSSAC
VETERINAIRE M. LE FOURNIER FREDERIC
LCB, LAURENT CREATION BOIS

Assistantes maternelles agréées :

Mme Cécile FONTES
Mme Florence ISART

Etat Civil 2013

Naissances :

Mlle Eloïse, Angélique CHATEL

Nous souhaitons la bienvenue dans notre village et bonne intégration à :

Mr MONSERRAT et Mlle TOUJAC, Mme PAYET et Mr MARTY, Mr GAUTHIER, Mr et Mme MACADRE et FOGLIA, Mr et Mme PAPON, Mr et Mme BARTHELEMY et MERGER, Mr et Mme FETOUHI, Mme SAVANY et Mr EXBRAYAT,

Infos pratiques

Horaires Bus :

Ligne 81 LE FAGET / TOULOUSE

Direction Toulouse : 06h34 arrêt Mairie du lundi au vendredi

Direction Le Faget : 13h21 le mercredi et 18h51 les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Départ : Saussens **06h34 07h45 09h56 11h45 13h00 16h00 16h48 17h00**

Départ : Toulouse **06h25 08h11 09h20 09h23 12h11 13h32 16h11 17h17**

Les transports à la demande :

Ce service est destiné aux habitants du territoire de Cœur Lauragais, quel que soit l'âge et la situation de chacun. Il permet à chacun de se rendre tous les jeudis matin au marché à CARAMAN. Un minibus de la Société Grand Sud Navettes viendra vous prendre et vous ramènera à votre domicile pour un prix de 1.90 € aller/retour par personne.

Il suffit d'appeler au plus tard la veille entre 17h00 et 19h00 au 05.61.83.33.58.

Le portage des repas :

Si vous êtes âgés de plus de 60 ans, handicapés ou malades, vous pouvez bénéficier du portage de repas à domicile. Vous pouvez téléphoner au 05.62.18.42.80 (heures de bureau) ou au 06.30.66.92.55 pour la commande de vos repas (Tarif : 6,30 € par repas livré).

Les crèches à disposition des communes adhérant à Cœur Lauragais:

« Les P'tits Cœurs » : Lourman – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.62.16.05.23

« La Ferme des P'tits Bouts » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.61.46.05.18

« Le Bonheur dans le Pré » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.62.18.52.05

« Le Jardin au Malices » - 14bis rue Jean Jaurès – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.91.10

« Le Manège Enchanté » - Place Fontanilles – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE –

Tél : 05.61.83.50.95

Le Relais d'Assistantes Maternelles :

RAM Cœur Lauragais : Lieu-dit « Lourman » – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.61.83.33.81

RAM de Ste Foy d'Aigrefeuille : Maison de la Culture et des Loisirs – 5, av. Joseph Huc – 31570

STE FOY D'AIGREFEUILLE – Tél : 09.53.37.21.95

La MARPA « Cœur Lauragais » d'Auriac sur Vendinelle :

Maison de retraite

MARPA – Route de Vaux – 31460 AURIAC S/ VENDINELLE

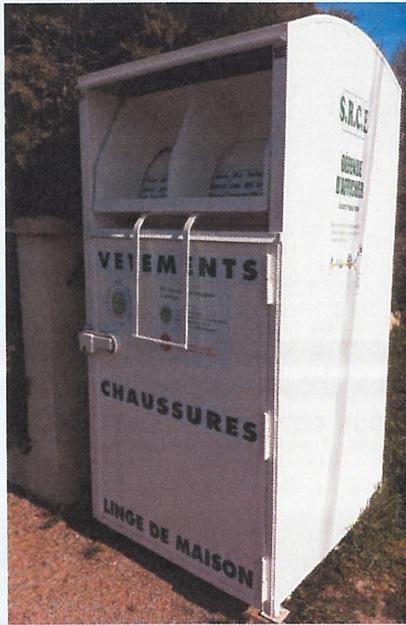
Tél : 05.61.20.34.77

Association « MIEUX VIVRE CHEZ SOI » :

Le Village – 31460 VENDINE

Tél : 05.62.18.94.77

ORDURES MENAGERES : MESSAGE DU SIPOM



Ne jetez plus vos textiles à la poubelle !

Faites le tri dans vos placards et valorisez vos TLC : Textiles, Linges et Chaussures.

Pensez à déposer dans des petits sacs fermés, tous vos anciens vêtements, ainsi que des rideaux, nappes, serviettes de toilette, de table, chaussures et petites maroquinerie. Usés, troués, en bon état, démodés ou trop petits, qu'on se le dise, tous ont droit à une seconde vie. Les colonnes à textiles sont ensuite vidées par la SRCE.

Une partie de vos vêtements utilisables en l'état sont valorisés, les textiles qui ne peuvent plus être portés sont recyclés, soit en chiffons, soit en isolant. L'an dernier, grâce à vos dons, 60 tonnes de textiles ont été valorisées. Pensez également aux associations caritatives de vos territoires.

Nous vous remercions de participer ainsi à la prévention des déchets ménagers.

Citoyennetéincivisme...respect.....impolitesse... De quel côté êtes vous ?

Sur la commune de Saussens, comme dans la majorité des communes du territoire du SIPOM, la collecte en bacs de regroupement est particulièrement efficace car cela permet de minimiser les distances parcourues tout en assurant à chaque administré un service de proximité.

Cependant, ce dispositif est fragile et l'image de notre service public de collecte est régulièrement entachée par des agissements de quelques administrés totalement dépourvus de sens civique qui se débarrassent de leurs déchets en jetant leurs sacs à coté des containers sans même prendre la peine de descendre de voiture.

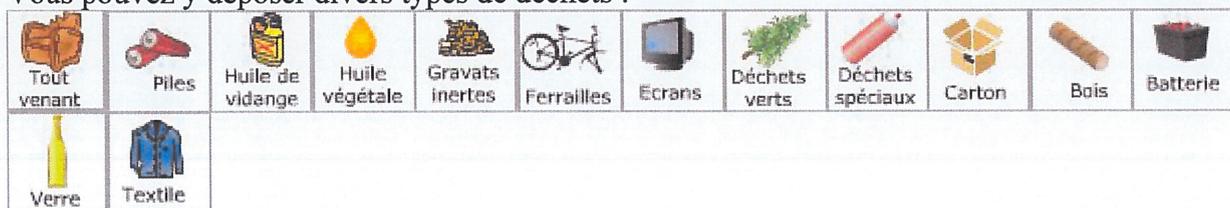
De même, il est fréquent de trouver sur ces points de regroupement des déchets normalement destinés à être déposés en déchetterie (ferrailles, bois, déchets verts, encombrants,...)

Il est important d'agir ensemble pour lutter contre de tels comportements.

Il faut que pour chaque cas de dépôt sauvage nous arrivions à identifier les contrevenants afin d'engager des poursuites à leur égard afin de leur rappeler les règles minimales de salubrité publique à respecter.

La **déchetterie** de Caraman (Route de Cambiac – Tél : 05.61.81.43.79) est gratuite pour les particuliers. Elle est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Vous pouvez y déposer divers types de déchets :



Et également les néons et ampoules à économie d'énergie, les capsules de café «Nespresso », les cartouches d'encre...

Association Les Kangourous 31

L'association regroupe la section DANSE et la section GYM. A l'occasion des 10 ans d'existence, nous avons invités tous les adhérents et certains ont répondu présent. Ce furent de belles retrouvailles.

Venez rejoindre l'équipe de GYM qui ne cesse d'augmenter.

Tous les habitants et leurs amis sont invités aux soirées dansantes que nous organisons deux fois dans l'année en novembre et en février.

Les membres de l'Association vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2014.

SECTION GYM : Tél. : 06 28 70 29 06
Les mardis et jeudis de 19h45 à 20h45

SECTION DANSE : Tél. : 06 73 96 02 79
Les lundis et mercredis de 19h30 à 22h00

Le Président, Gabriel FONTES

Association Terre et Talus

Créée en 1996, l'Association TERRE et TALUS a pour objectif de permettre à des pilotes de participer à des courses d'auto cross.

Elle organise une braderie de printemps et une braderie d'automne où vous trouverez un grand choix de vêtements et d'accessoires neufs et d'occasion.

Pour sa 18ème braderie, venez nombreux !

Si vous êtes intéressés pour vendre vos vêtements, contactez :
Véro : 06.30.28.01.85

Le Président, M. Gabriel FONTES

Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2014. Puisse cette nouvelle année vous combler de joie, de bonne humeur et de réjouissances.

Malgré le renouvellement du bureau, le Comité des Fêtes mettra, cette année encore, tout en œuvre pour apporter de l'animation au village et vous offrir des moments de partage et de convivialité.

Excellente année 2014 à tous !

Le Comité des Fêtes



Fête de Noël 2013

Cette année encore, la municipalité a offert le traditionnel repas de Noël aux Saussinois. Le Père Noël avait des cadeaux dans sa hotte pour le plus grand bonheur des enfants du village.



*En cette fin de mandat, le Conseil Municipal
est heureux de vous présenter ses meilleurs
vœux pour cette nouvelle année 2014*

